Bulletin communal

ELLEMELLE - OUFFET -WARZEE

- Rue du Village 3 à 4590 OUFFET
- commune@ouffet.be
- www.ouffet.be
- Administration communale d'Ouffet
- 086/36.61.36
- 086/36.73.79

Application mobile

Juillet 2021

Horaires d'ouverture

Lundi :	**9h – 12h**
Mardi :	**9h – 12h**
Mercredi :	**9h – 12h et 13h – 16h**
Jeudi :	**9h – 12h**
Vendredi :	**9h – 12h**
~~**Samedi* :**~~	~~**10h – 12h**~~ **Sur rdv uniquement**

(* Permanences matière « population » uniquement)

Brevet européen de premiers secours de la Croix Rouge

Vous avez toujours eu envie d'apprendre les gestes qui sauvent, les règles essentielles du secourisme et les techniques de réanimation, mais n'en avez jamais fait la démarche ?

CROIX-ROUGE de Belgique

Nous vous proposons, cette année encore, de participer à une formation aux premiers secours via la Croix-Rouge de Belgique.

La formation serait dispensée en **15 heures (5 séances de 3h),** à concurrence d'un soir par semaine et débuterait dans le courant du dernier trimestre 2021.

Pour qui ? Toute personne motivée dès 15 ans. Les enfants de 12 ans peuvent également participer, mais doivent toujours être accompagnés par un parent.

Combien ? La Commune intervenant pour la majorité des frais, la formation vous coûtera 25 € (notez que certaines mutuelles peuvent intervenir).

Vous êtes intéressé(e) et/ou souhaitez plus de renseignements ? Vous pouvez adresser un mail à helene.prevot@ouffet.be en indiquant vos coordonnées complètes (Nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de GSM).

Plus d'infos concernant le contenu de la formation sur le site : https://formations.croix-rouge.be/formations-particuliers

Avis aux propriétaires de chats et chiens identifiés

Depuis le 1er mai 2021, l'accès aux données associées à vos animaux est partiellement bloqué suite à une mise en conformité liée à la règlementation sur la protection des données personnelles (RGPD).

Vos données de contact sur la puce de votre animal de compagnie ne sont donc plus accessibles au grand public ; il sera alors difficile pour la personne ayant retrouvé votre animal égaré de vous contacter. Seuls les professionnels (vétérinaires et refuges) ont toujours accès à vos informations.

Néanmoins, **vous pouvez accepter que vos données personnelles soient tout de même consultables**. Dans ce cas, il faut vous rendre sur les sites internet repris ci-après. Muni de votre carte d'identité et de votre code pin, vous devez suivre plusieurs étapes et marquer votre accord pour que vos coordonnées soient publiques.

Pour votre **chien** : https://online.dogid.be ; pour votre **chat** : http://online.catid.be.

Stérilisation des chats errants

Dans le but de limiter le nombre de chats errants sur le territoire de la Commune d'OUFFET, la Zone de police du Condroz a établi une Convention Refuge avec Animal sans Logis (de Plainevaux).

Cette convention permet à tout citoyen de faire stériliser **gratuitement** les chats errants retrouvés sur le territoire communal.

Si vous souhaitez faire stériliser un chat errant, nous vous invitons à prendre contact avec **la police locale au 086/36.67.46** qui vous indiquera et vous aidera dans la marche à suivre.

Pour rappel, les propriétaires de chats domestiques ont **l'obligation de faire stériliser leurs chats** avant l'âge de 6 mois, et de les enregistrer avant l'âge de 12 semaines.

Le frelon asiatique – Que faire ?

Introduit accidentellement près de Bordeaux, la progression du frelon asiatique est importante. Cet espèce invasive menace la biodiversité et serait responsable de l'affaiblissement d'une forte proportion de ruches. Il n'est dangereux pour l'homme que dans le voisinage immédiat du nid.

Comment l'identifier ?

- Ressemble à une **grande guêpe très foncée** ;
- **Plus petit** que le frelon européen ;
- **Bande jaune orangé** à l'extrémité du corps ;
- **Pattes bicolores**, noires à la base et jaunes à l'extrémité.

Que faire en cas de détection ou de doute ?

En cas de détection de frelons ou de nids de frelons, vous pouvez contacter les **pompiers au 112** pour une intervention rapide ou prévenir **Michel De Proft**, responsable au CRA-W (GSM : 0476/76.05.32), en vue de l'identification formelle de l'espèce, puis de la neutralisation des colonies (**service gratuit**). L'idéal étant de lui envoyer une photo à l'adresse suivante : m.deproft@cra.wallonie.be.

Soyez alerté : inscrivez-vous !

Une rue fermée à la circulation, une panne d'électricité, un grand incendie, une inondation, etc., selon la situation d'urgence et le caractère de l'évènement, la Commune peut vous alerter et vous donner des recommandations.

L'alerte est ciblée pour la **population directement concernée par la situation d'urgence** (riverains d'une rue, d'un quartier, d'une zone de planification d'urgence nucléaire).

Afin de recevoir cette alerte, vous devez **vous inscrire** au préalable **à BE-Alert.**

Vous souhaitez être alerté pour plusieurs localisations ? Vous avez l'opportunité de référencer plusieurs adresses liées à votre numéro de téléphone : résidence principale, résidence secondaire, adresse de l'employeur, …

Vos données seront utilisées pour vous alerter en situation d'urgence. L'inscription ainsi que les messages reçus sont gratuits.

Actuellement, près de 400 habitants y sont inscrits.

L'Athénée sur le marché !

Dans la continuité de notre projet Ose le vert dans ta cour de récréation, les enfants du primaire de l'école, accompagnés de leurs enseignantes, se sont rendus sur le marché local afin d'y acheter divers plants de légumes et de fleurs.

Ils ont effectué eux-mêmes les demandes, les paiements et le transport. Tout cela s'est passé dans la bonne humeur, la convivialité et l'entraide. Tout ça entre les gouttes.

Le lendemain, tous au jardin ! Nous avons repiqué avec ordre et méthode tous ces achats.

Activités du mois de juillet

Les balades du jeudi : Les 1er, 8 et 29/07 endroits à déterminer, nous contacter

Voyage autour d'une fourchette et balade le 15/07 : (pour le repas réservation obligatoire avant le 13/07 au 085/41.36.98 ou par mail à morgane.philippart@cpas-modave.be maryse.locht@cpas-modave.be) Rendez-vous à 9h30 pour le départ au Syndicat d'Initiative « Entre Eaux et Châteaux » au Pont de Bonne à Modave

Parcours de 7 kms avec apéritif à mi-parcours. Apéritif, repas barbecue, café et dessert au prix de 14 € à partir de 12h. Salle « les Echos du Hoyoux » et/ou dans le parc du CPAS.

Les sorties vélos : Les mardis 6 et 27 juillet

Attention le Télé-Service du Condroz sera fermé du 21/07 au 23/07 (en cas d'urgence 0479/29.81.18)

« Et si être parent pouvait se vivre autrement… »

Venez partager des jeux, des rires, des découvertes tout en accompagnant votre enfant à grandir.

Une séance de psychomotricité relationnelle enfant-parent, gratuite et sur inscription, est organisée le mercredi 28 juillet 2021 de 17h à 18h à la salle de gymnastique de l'ILC Saint-François (Rue du Perron, 31 – 4590 Ouffet).

Cette séance est adressée aux enfants de 9 mois à 6 ans et à leurs parents, grands-parents, tata, tonton...

Attention, les places sont limitées ! Si vous êtes intéressés, veuillez vous inscrire à La Teignouse AMO au 04 369 33 30 ou sur l'adresse mail : info@lateignouseamo.be.

Une école près de chez vous…

Une école familiale, intégrée à la vie de notre commune où les liens entre les enfants, les parents et les enseignants sont privilégiés.

Une école fondamentale dont la dimension est propice à l'entraide et la coopération entre petits et grands.
Des classes accueillantes et lumineuses.

Contacts :

Monsieur Frédéric BROGIATO, le Directeur (0479/77.90.72).

Pour la section maternelle : Madame Christine MOES, une enseignante (0494/46.47.50).

Garderies :

Le matin : à partir de 7 h 30 (voire 7h) et le soir jusque 18 heures.

Possibilité également pour les enfants de faire leurs devoirs à l'étude dirigée, 4 fois par semaine de 15h à 15h30.

Rentrée des classes :

Le mercredi 01 septembre 2021 à 8 heures 35.

Inscriptions :

Du 15 juillet au 15 août sur RDV.

RFC OUFFET-WARZÉE

SAISON 2021 - 2022

RECRUTEMENT ÉQUIPES DE JEUNES

TU ES NÉ(E) ENTRE 2008 ET 2016 ?
TU AIMES LE SPORT ENTRE COPAINS ?
TU VEUX TE DÉFOULER ET T'AMÉLIORER AU FOOT?
TU VEUX DÉVELOPPER TON ESPRIT COLLECTIF ?
TU ES À LA RECHERCHE D'UN CLUB CONVIVIAL
AVEC UNE VRAIE AMBIANCE FAMILIALE ?

LE CLUB EST TOUJOURS À LA RECHERCHE DE :

- BÉNÉVOLES
- ENTRAINEURS
- SPONSORS
- ...

CONTACTEZ-NOUS !

N'HÉSITEZ PAS ET REJOIGNEZ LE CLUB DE LA COMMUNE,
LE RFC OUFFET-WARZÉE !

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT :
VÉRONIQUE LAMBOTTE : 0478 65 61 68

RFC OUFFET WARZÉE

La Teignouse
amo
actions en milieu ouvert

Service médiation – Conflit où s'adresser ?

C'est quoi ? Notre service propose aux citoyens un mode de résolution de conflit.

Pour qui ? Le Service de médiation citoyenne s'adresse à tous les habitants de la zone d'action concernés par un conflit de voisinage ou de quartier.

Où ? Le service de médiation citoyenne est actif sur 11 communes partenaires : Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Nandrin, Ouffet, Sprimont, Stoumont, Tinlot.

Pourquoi ?
L'intervention du médiateur vise à : réduire les tensions sociales, améliorer les relations de voisinage et la qualité de la vie et proposer une alternative à l'intervention policière et judiciaire.

Notre service est gratuit, confidentiel et repose sur la volonté des personnes concernées.

Comment ça se passe ?

- Rencontre individuelle des personnes concernées par le conflit de façon à écouter leur demande et leur vécu. La rencontre peut avoir lieu au domicile de la personne ou à La Teignouse.
- Si cela s'avère possible, rencontre(s) ultérieure(s) entre les parties en présence du médiateur. Cette étape peut se dérouler en plusieurs séances afin de respecter le rythme de chacun.
- Enfin, élaboration par les participants de pistes de solutions qui conviennent à tous. Un accord de médiation peut être rédigé avec l'aide du médiateur. Si les parties le souhaitent, cet accord peut être homologué par la justice de paix.

Avis d'enquête publique – Décret voirie communale

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de modification de voirie dans le cadre d'une cession d'emprise de voirie située Sentier Maroye à 4590 Ouffet.

Situation du terrain concerné : Sentier Maroye, parcelle cadastrée section B n° 178 X

Le projet : Intégration d'une emprise de voirie de 99 m² dans le domaine public

Cette demande de modification de voirie implique l'intégration d'une emprise de voirie de 99 m² ; la réalisation d'une enquête publique est donc requise conformément à l'article aux articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET (s'adresser à l'accueil).

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables à l'Administration communale d'OUFFET du 1er au 15 juillet 2021 et du 16 au 3 août (délais suspendus entre le 16 juillet et le 15 août) du lundi au vendredi de 09 H à 12 H, le mercredi après-midi de 13 H à 16 H et le samedi matin de 10 H à 12 H (hors période Covid).

L'enquête publique est ouverte du 1er au 15 juillet 2021 et du 16 au 30 août (délais suspendus entre le 16 juillet et le 15 août).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal.

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET ;
- par télécopie au numéro : 086/36.73.79 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@ouffet.be ;
- remises à Monsieur Henri LABORY, Directeur général, dont le bureau se trouve au rez-de-chaussée.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **ENQUETE PUBLIQUE (Mod.Voirie Sentier Maroye)**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Monsieur Henri LABORY, ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET, **le 30 août 2021, à 11h30.**

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, chargé de donner des explications sur le projet est Monsieur Henri LABORY, dont le bureau se trouve au rez-de-chaussée.

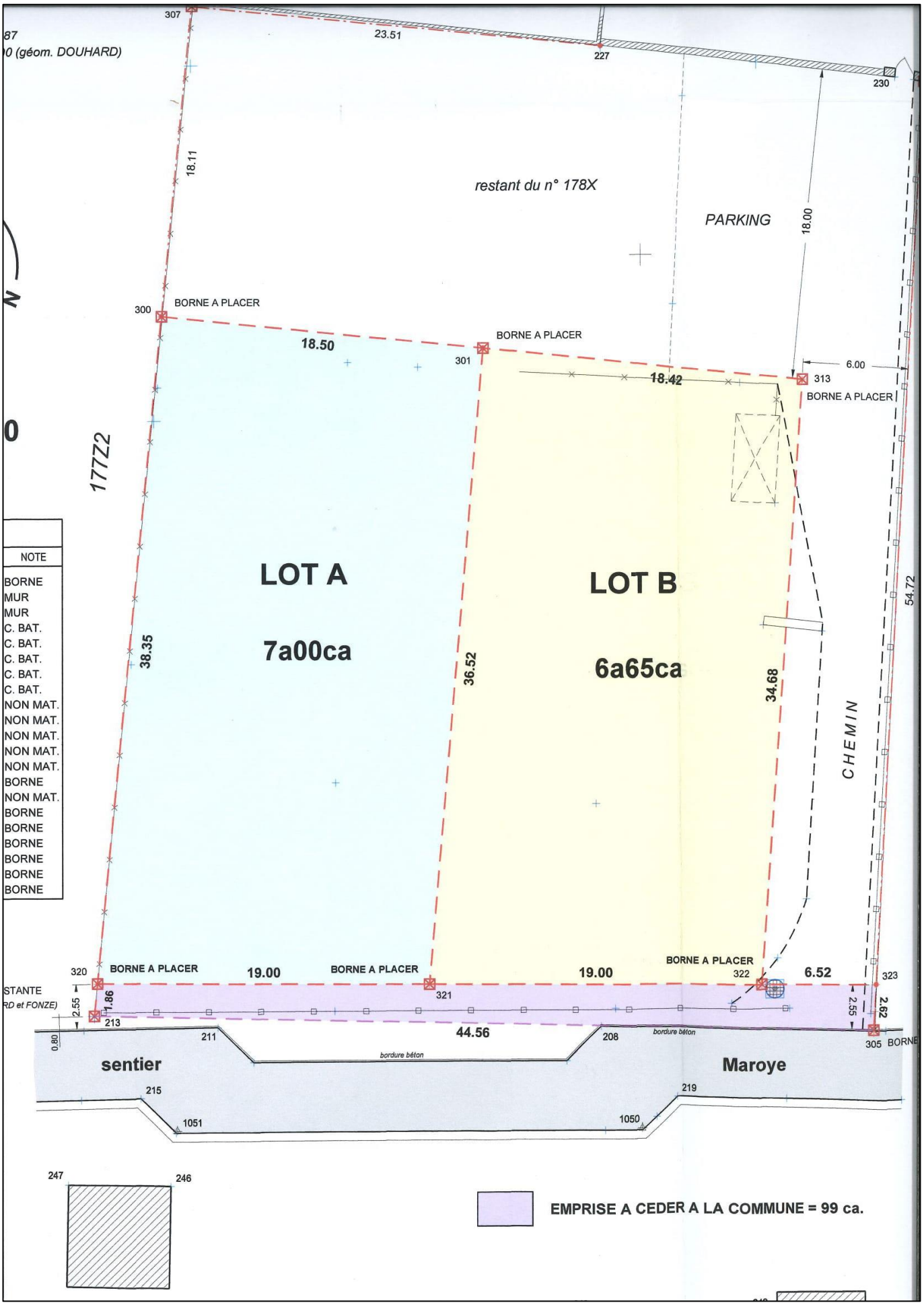

Editeur responsable : Arnaud MASSIN, Echevin de l'information